

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MARCILLAT

## REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

VENDREDI 25 MAI 2012 A 17H00

### PROCES VERBAL

Etaient présents : Mesdames Charobert Paulette, Gagnière Lucette, Lagrange Monique,  
Lopitiaux Chantal, Turcat Danielle.

et Messieurs Beaumont Marc, Chito Christian, Guillemard Hubert, Maire  
Patrick, Michard Claude, Pinton Georges, Pommier Jacques

Etait excusé : Néant

Etait absent : Néant

#### Ordre du jour :

- \* Délibération modificative du budget primitif pour ré-imputation budgétaire des études antérieures
- \* Création de 3 emplois saisonniers à mi-temps non permanents
- \* Fonds National de péréquation des ressources intercommunales et communales
- \* Questions diverses

#### Délibération modificative du budget primitif pour ré-imputation budgétaire des études antérieures

Monsieur Le Président ouvre la séance et propose à l'assemblée une délibération modificative concernant le budget 2012. Des frais d'études sur la Maison du Tourisme et l'intercommunalité ont été inscrits sur des comptes (2031 et 2032) qui doivent être amortis. Ces études ont été suivies de travaux, il convient donc de les transférer au compte 2313.

	Montant			
Compte 2031	30 414,28 €	Transféré vers	Compte 2313	30 414,28 €
Compte 2032	661,87 €	Transféré vers	Compte 2313	661,87 €
			TOTAL compte 2313	31 076,15 €

Il convient donc de prévoir les crédits budgétaires suivants :

- Dépenses compte 2313 : 31 076,15 €

- Recettes compte 2031 : 30 414,28 €

- Recettes Compte 2032 : 661,87 €

Nombre de votants : 10 (retard de mesdames Lagrange et Lopitiaux )

Abstention : 0

Pour : 10

Contre : 0

### Création de 3 emplois saisonniers à mi-temps non permanents

Comme chaque année la Maison du Tourisme ouvrira ses portes le 1<sup>er</sup> juin. Le besoin de personnel saisonnier est évalué à 3 mi-temps du 1<sup>er</sup> juin au 30 septembre 2012. Monsieur le Président propose la création de 3 postes d'hôtesse d'accueil à mi-temps.

Nombre de votants : 10 (retard de mesdames Lagrange et Lopitiaux )

Abstention : 0

Pour : 10

Contre : 0

Les personnes pressenties sont :

Sabrina Tauveron (Ronnet) du 1<sup>er</sup> juin au 30 septembre  
Rafaël Verheyen (St-Fargeol) du 1<sup>er</sup> juin au 30 septembre  
Camille Henri (Marcillat) du 1<sup>er</sup> juin au 30 août  
Antony Vaz (Villebret) du 1<sup>er</sup> au 30 septembre

### Un point d'information :

Monsieur Chito précise que le Comité Régional du Tourisme d'Auvergne souhaiterait que le personnel des points d'accueil touristiques soit mutualisé à l'échelle du Pays de la Vallée de Montluçon via l'Agence Locale de Tourisme. A la clé, 35 000 euros (dégressifs au fil des années) seraient versés à l'ALT. Débattu de nombreuses fois, ce sujet n'a pas été retenu en l'état par les élus du bureau de l'ALT qui reconnaissent le rôle important de l'ALT pour certaines opérations : publications, représentation sur des forums, ... mais ils considèrent que le personnel de chaque structure doit être compétent pour le territoire spécifique sur lequel il travaille. Une négociation avec les services du CRTA est prévue prochainement.

Par ailleurs, le versement de la moitié du produit de la taxe de séjour à l'ALT en plus de la cotisation annuelle a été refusé. Le produit de cette taxe permet d'améliorer la dynamique des efforts effectués par la collectivité en matière touristique, il est impératif que ceci perdure.

### Fonds National de péréquation des ressources intercommunales et communales

Conformément à la Loi de finance de 2011, la mise en place d'un fonds de péréquation, le FPIC, consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités pour la reverser à des intercommunalités moins favorisées. Pour la Cte de Cnes ce fond est de 23 606 euros.

La répartition de ce fond se fait suivant la décision du conseil communautaire selon plusieurs possibilités :

Répartition de droit commun	Pas de délibération	Au prorata du poids de chacun dans le total des ressources fiscales
Répartition dérogatoire	Délibération à la <b>majorité qualifiée</b>	Suivant le Potentiel Financier Agrégé PFA Suivant le Coefficient d'Intégration Fiscal CIF
Règle libre	Délibération à l' <b>unanimité</b>	Critères libres

Les services de la Préfecture ont fourni les données correspondantes aux répartitions de droit commun et dérogatoire. Cf tableau ci-dessous

# FONDS DE PEREQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES

## Présentation des données selon la répartition de droit commun et la répartition dérogatoire

Montant reversé Ensemble intercommunal : 23606

Montants en euros	Répartition de droit commun	Répartition dérogatoire	
		Reversement en fonction du PFA	Reversement en fonction du CIF
ARPHEUILLES	1417	1389	1574
MARCILLAT EN C	2704	2651	1181
MAZIRAT	875	858	1239
LA PETITE MARCHÉ	893	875	1504
RONNET	785	769	1467
ST FARGEOL	1014	994	1574
ST GENEST	1416	1388	1604
ST MARCEL EN MARC	719	705	1459
STE THERENCE	769	754	1505
TERJAT	833	816	1466
VILLEBRET	5123	5021	1668
VIRLET	1326	1300	1276
<i>Communauté de Communes</i>	<i>5733</i>	<i>5733</i>	<i>6088</i>

sources : préfecture de l'Allier

Après discussion, l'assistance convient d'attendre des explications supplémentaires car l'interprétation des textes semble être parfois complexe. Une prochaine réunion planifiée le **lundi 18 juin à 16h00** permettra au conseil communautaire de se positionner sur ce sujet.

### Questions diverses

#### **Habiter Mieux**

Ce programme d'aide à l'amélioration de l'habitat a évolué depuis l'an passé. En effet, les personnes dont les conditions de ressources le permettent peuvent bénéficier d'une aide majorée de 500 euros, soit

Aide de droit commun ANAH : 1600€ +**500€**

Aide du CG03 : 300€

Aide de la Communauté de Communes : 200 €

Soit un total de : 2600 euros

Pour la commune de Virlet, le département du Puy de Dôme ne s'est pas engagé dans le soutien financier de cette opération, il en résulte donc une aide de :

Aide de droit commun ANAH : 1300€ +**500€**

Aide de la Communauté de Communes : 200 €

Soit un total de : 2000 euros

Dans ce cas l'aide de l'ANAH est minorée, X euros de la collectivité appelle X euros de l'ANAH.

Face à cette inégalité, l'assistance décide de traiter ce sujet lors d'un prochain conseil communautaire.

#### **Atelier relais**

L'atelier relais de la ZA du Champ Noyer héberge actuellement une entreprise de réparation de contenant plastique nommée REMANTEPLAS, dirigée par M. et Mme Haro de Commentry. Le procédé employé est inédit en France et vient d'Espagne.

#### **Vente de terrain**

Une personne cherche à acquérir une parcelle d'un hectare sur la ZA du Champ Noyer. Cette personne est auto entrepreneur en bâtiment dans la région parisienne et souhaite s'équiper d'un grand lieu de stockage de matériel. Il envisage dans le futur de créer une entreprise de « marchand de biens et bâtiment ». Il convient de préciser si ce type de structure peut s'installer sur la ZA.

Par crainte d'une utilisation dévalorisante et non-conforme de la ZA, les élus étudieront ce dossier lorsque l'entreprise sera créée.

#### **Topoguide**

Le topoguide « La Combraille Bourbonnaise à pied au pays de Marcillat... » regroupe les 13 circuits pédestres de la Cté de Cnes. Produit avec l'aide de la Fédération Française de Randonnée Pédestre, cet ouvrage sera distribué dans tout le réseau FFRP (magasins de sport, presse locale) et la Maison du Tourisme au prix de 9 euros. Les élus demandent à ce que 5 exemplaires soient disponibles dans chaque Mairie.

Les exemplaires sont distribués sur le champ.

#### **Atelier du vivre ensemble**

Mené par le Conseil Général de l'Allier, l'atelier du vivre ensemble a pour objectif de valoriser et susciter des actions favorisant la solidarité locale et l'implication des habitants. Concrètement, il est demandé de recenser des projets qui favorisent le lien social : inter-génération, sauvegarde

de la tradition orale ou culinaire... afin de faire une communication et un évènementiel au printemps 2013.

La personne référent au CG03 est Madame Miguelle Barthel.

**Atlas de la biodiversité :**

Monsieur Chito rappelle que le CPIE de Tronçais est chargé de réaliser l'atlas de la biodiversité (projet national mené par la DREAL) sur toutes les communes de la Cté de Cnes. Afin d'alléger le travail et de dynamiser la démarche auprès des habitants, il est demandé à chaque maire de proposer des personnes ressources locales. La Liste peut être complétée au fil de la démarche. Les interlocuteurs du CPIE sont Sébastien Denizot et Sylvain Gaumet.

*Documents de séance :*

*Fiche de présentation de l'atelier « Vivre ensemble »*

*Documents de communication de la Maison de la Combraille*

*Topoguide + invitation au lancement du Topoguide*